

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 janvier 2024 Compte rendu synthétique

Date de convocation : 10 janvier 2024
Date d'affichage : 10 janvier 2024
Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Le lundi quinze janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Étaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Anne Addache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Emeline Romain, Marion Côté, Jean-Baptiste Rousseaux, Tony Tonon, Karine Dernoncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Annie Féron (a donné pouvoir à Patrice Lebourg), Aline Basille (a donné pouvoir à Laëtitia Désert), Alexis Cabot (a donné pouvoir à Vincent Lecarpentier), Franck Roussel.

Absent : 0

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent LECARPENTIER a été élu secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des votants.

INFORMATIONS

M. PERALTA informe que les prochains Conseils Municipaux auront lieu les 22 février pour adopter les projets d'investissement qui feront l'objet de demandes de subventions et le 3 avril pour le vote du budget.

DELIBERATIONS

D.01/01-2024 INTERCOMMUNALITE

Renouvellement de l'adhésion au service de Police Municipale Intercommunale

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Police Municipale Intercommunale et ses éventuels avenants.
- d'inscrire la dépense au compte 62 876.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D.02/01-2024 ADMINISTRATION

Nouvelle organisation scolaire

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le regroupement des écoles maternelle Françoise DOLTO et élémentaire Hélène BOUCHER pour former une école primaire à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- de reporter la dénomination de la nouvelle école primaire à un Conseil Municipal ultérieur.

La délibération est adoptée à la majorité des votants (21 POUR, 1 ABSTENTION – Guillaume Auger).

D.03/01-2024 FINANCES

Budget - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la Ville, le versement d'un acompte de subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant total de 10 000 €uros,
- d'inscrire la dépense au compte 657362.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D.04/01-2024 FINANCES

Budget - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement à l'association Maison Pour Tous

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la Ville, le versement d'un acompte de subvention de fonctionnement à l'association Maison Pour Tous, aux mois de janvier, février et mars 2024, pour un montant mensuel maximum de 80 000 €uros.
- d'inscrire la dépense au compte 6574 du budget primitif 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D.05/01-2024 FINANCES

Budget - Dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget 2024

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 847 763 euros, selon la répartition par chapitres et opérations mentionnées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D.06/01-2024 URBANISME

Dénomination de la rue du Clos Kennedy-Naomy – Allée Kennedy-Naomy

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la dénomination Allée Kennedy-Naomy pour la voie du Clos Kennedy-Naomy,
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D.07/01-2024

Instauration d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser, la mise en œuvre de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents de la commune selon les modalités décrite ci-dessus.
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h05.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 22 février 2024 à 18h30.